

# Le contrôle des enregistrements comptables de factures d'achat Niveau 1

Mon atelier pour  
m'entraîner  
à contrôler....

- La justesse du compte comptable choisi au regard de la dépense
- L'exactitude du montant imputé
- La conformité d'affectation débit-crédit
- Le respect du mouvement du flux comptable (réel ou financier)



Détecter les erreurs comptables et les rectifier le plus rapidement possible !



En contrôlant l'imputation comptables (annexe 1)  
En proposant l'écriture rectifiée (annexe 2)



En renseignant la page web  
« N1 –Le contrôle d'écritures comptables d'achat »

» Infographie «



<https://urlr.me/DZRPM>


## Document 1 – Informations sur l'entreprise

Activité : supérette d'un village

EXTRAIT du PLAN de COMPTES			
401050	Fournisseur MIAM Centrale	607300	Achats épicerie sucrée
445661	TVA déductible / ABS 05,5%	607350	Achats boissons
445662	TVA déductible / ABS 20,0 %	607400	Achats hygiène beauté
607050	Achats viandes et poissons	607450	Achats entretien nettoyage
607100	Achats fruits et légumes	607500	Achats animalerie
607150	Achats frais	624100	Transports sur achats
607200	Achats surgelés	765000	Escomptes obtenus
607250	Achats épicerie salée		



Document 2 – Facture reçue de notre fournisseur

 <b>MIAM Centrale</b> CP VILLE <i>Grossiste alimentaire</i> Le 22 novembre 20N		Pièce N° 124		<b>FACTURE N° 2545</b>  SUPERETTE  CP VILLE				
Commande n° 2545 du 18/11/20N								
DÉSIGNATION		CODE TVA	P.U. H.T.	REMISE	P.U. NET H.T.	QTÉ	MONTA NT H.T.	
<b>FRAIS</b>								
Matière grasse doux 250 g		2	1,70	10 %	1,53	20	30,60	
Œufs frais bio x 6		1	1,60	10 %	1,44	10	14,40	
Ravioli épinard ricotta 250 g		1	2,70	10 %	2,43	10	24,30	
<b>ÉPICERIE SUCRÉE</b>								
Tablette chocolat menthe 150 g		2	1,80	05 %	1,71	10	17,10	
Chocolat noir framboise 150 g		2	1,90	05 %	1,81	10	18,10	
Tablette chocolat noir 100 g		1	1,30	05 %	1,24	15	18,60	
TOTAL HT							123,10	
<b>TVA CODE 1</b>		<b>TVA CODE 2</b>			Escompte		0,00	
BASE HT	TAUX	MT TVA	BASE HT	TAUX	MT TVA	TOTAL NET HT		
57,30	5,5 %	3,15	65,80	20,0 %	13,16	Total TVA		
Règlement : par chèque sous huitaine							<b>NET à PAYER TTC</b>	<b>139,41</b>

Document 3 – Bordereau de saisie du journal

BORDEREAU de SAISIE						
JOURNAL : Achats		CODE : AC	Édition du 23/11	PÉRIODE : Novembre		ANNÉE : 20N
JOUR	N° de PIÈCE	DOCUMENT	TIERS	N° de COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
22	124	Facture	MIAM Centrale	607150	57,30	
				607250	65,80	
				445661	13,16	
				445662	3,15	
				401050		139,41
VÉRIFICATION =					139.41	139.41



## Annexe 1 – Analyse des écritures comptables

DATE	ERREURS CONSTATÉES	SOLUTIONS PRÉCONISÉES
22/11	Erreur d'imputation de comptes. Compte Achats épicerie salée sélectionné au lieu du compte Achats épicerie sucrée.	Remplacer le compte 607250 par le compte 607300.
22/11	Inversion des montants de la TVA à 5,5 % et 20 %.	Saisir la somme de 3,15 pour le compte 445661. Saisir la somme de 3,16 pour le compte 445662.

## Annexe 2 – Écritures comptables rectificatives au journal des achats

BORDEREAU de SAISIE						
JOURNAL : Achats		CODE : AC	Édition du 23/11	PÉRIODE : Novembre		ANNÉE : 20N
JOUR	N° de PIÈCE	DOCUMENT	TIERS	N° de COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
22	124	Facture	MIAM Centrale	607150	69,30	
				607300	53,80	
				445661	3,15	
				445662	13,16	
				401050		139,41
				VÉRIFICATION =	139,41	139,41

